



Lettre ouverte de journalistes de Martinique Première contre la publicité dans le JT

- Les médias - Télévisions - Télévisions publiques : Sous le règne de François Hollande -



Date de mise en ligne : vendredi 9 novembre 2012

Description :

Une interpellation du président de France Télévisions.

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Nous publions ci-dessous une lettre ouverte à Rémy Pflimlin, président de France Télévisions, signée par des journalistes de Martinique Première. (Acrimed)



Aux journalistes l'espace rédactionnel Aux publicitaires l'espace publicitaire

Monsieur le Président,

Journalistes à Martinique Première, nous constatons que malgré nos protestations, en violation des règles qui régissent notre profession, nous sommes contraints, par les choix de la direction de Martinique Première, de signer une page de publicité.

En effet, le journal de Martinique Première, d'une durée de 55 minutes, est divisé en deux parties pour laisser place à un écran publicitaire.

À 19h25 le présentateur lance un extrait du dossier du journal « le feuilleton », il donne rendez-vous pour la suite pendant qu'apparaît un synthé « À SUIVRE ». Puis place à la publicité pour cinq minutes. Il est donc évident que le présentateur annonce bien, la suite du même journal.

D'ailleurs au cours d'une conférence de presse de rentrée, le directeur régional, Jean-Philippe Pascal, a présenté une nouvelle tranche d'information de 19h à 19h55. Si en réalité le journal commence à 18h58, la presse a rendu compte de ces annonces faites par notre direction.

Ainsi « Megazapp.canalblog.com » qui informe ses lecteurs :

« La chaîne Martinique Première fait sa rentrée. La chaîne communique autour de la nouvelle saison 2012/2013. Une nouvelle saison qui d'après son directeur régional (Jean Philippe Pascal) sera celle du renouveau et de la reconquête.

Un renouveau qui passe par les programmes, avec une refonte complète des rendez-vous de l'information. En effet, dès ce soir et ce pendant toute la saison, la chaîne proposera entre 19h00 et 19h55, une tranche d'information quotidienne de 55 minutes traitant de l'actualité locale, régionale, caribéenne, nationale et internationale ».

Dans tout média qui se respecte, la rédaction et l'équipe des ventes publicitaires doivent être séparées. Ce n'est plus le cas quand dans notre journal, nos reportages sont liés à la publicité, lui apportant peut-être même, une plus-value. Le directeur régional précisant sur le blog de notre chaîne que cette « refonte complète » de notre journal s'inscrit dans une volonté « *d'offrir un carrefour d'information à une heure de grande écoute et de maintenir notre leadership* ».

Lettre ouverte de journalistes de Martinique Première contre la publicité dans le JT

sur des créneaux les plus porteurs d'audience. »

Faut-il rappeler que l'article L. 7111-6 du code du travail a établi une incompatibilité en ce qui concerne les agents de publicité et le métier de journaliste.

Nous ne voulons pas croire que vous comptez sur le silence des personnels de cette station de Martinique, tétanisés par votre annonce, dont fait écho [le site jeanmarcmorandini.com](http://le.site.jeanmarcmorandini.com), sous le titre « **Rémy Pflimlin : Les économies à France Télé auront des "conséquences sévères sur l'emploi"** » :

« Les économies à France Télévisions auront "des conséquences sévères sur l'emploi", entraîneront "moins d'investissements dans la création" et poseront la "question" de la place du groupe d'audiovisuel "en régions et en outre-mer", a prévenu mercredi son président, Rémy Pflimlin.

« Il est à ce stade demandé à France Télévisions de réaliser, en 2013, 150 millions d'euros d'économies. [...] Un tel volume d'économies, ce sont bien plus de rediffusions, c'est la question de notre place en région et en outre-mer, ce sont moins d'investissements dans la création, ce sont des conséquences sévères sur l'emploi, à France Télévisions et dans les secteurs qui vivent des commandes de l'entreprise", a averti M. Pflimlin lors d'une audition au Sénat. »

Les Martiniquais, qui paient une redevance, n'ont-ils pas droit à une information de qualité, assurée par des professionnels libres et indépendants qui ne sont pas soumis à la loi des annonceurs publicitaires ?

De plus, avec cette page de publicité qui interrompt notre journal, sa lisibilité est gravement atteinte.

Comment assurer une information « libre et non faussée » quand nos sujets encadrent la publicité dans ce journal télévisé ? Quelle peut être la crédibilité des journalistes de Martinique Première face aux téléspectateurs martiniquais ?

Le directeur régional de notre station, Jean-Philippe Pascal, nous a assurés, en réponse à nos interpellations, que le CSA avait été consulté pour la conception de ce journal complètement à part, de la chaîne France Télévisions. Une affirmation renouvelée devant les instances du personnel, comme ce fut le cas lors de dernière séance du comité d'établissement du 31 octobre 2012. Nous en sommes très étonnés.

Nous nous interrogeons, sommes en train de devenir une terre de dérogations, quand nous constatons qu'aucune chaîne en France métropolitaine, n'impose ce manque de respect de l'information, ni aux téléspectateurs, ni aux journalistes ?

Monsieur le Président, nous vous demandons de prendre les mesures qui s'imposent pour que cesse cette situation tout à fait inédite et illicite au sein d'une télévision publique. Nous sommes déterminés à défendre l'éthique de notre profession.

Fait à Fort-de-France le 2 octobre 2012,

Signataires :

Lisa David - Michel Gendre - Serge Zobéïde - Dominique Legros - Guillem Fraissinet - François Marlin - Jean-Luc Paul Joeph - Édouard Estripeaut - Michel Joseph - Jannick Dulio - Nathalie Jos - Stéphanie Octavia - Claude Gratien

- Monique Osenat.